



**CSE du 15 octobre 2018**

Auriez-vous un doute M. le ministre sur l'engagement des enseignant-es au service de la réussite de leurs élèves, de tous leurs élèves et sur le fait qu'elles contribuent chaque jour à valoriser un service public régulièrement plébiscité par ses usagers ? L'école de la confiance existe, c'est celle qui se construit pas à pas au sein des équipes pédagogiques. L'école de la confiance a un visage pour les familles, c'est celui de cette enseignante qui accueille et fait progresser leurs enfants. La promulgation de cette loi ne signera pas l'acte de naissance de l'école de la confiance. Bien au contraire, elle la rangera sûrement à la suite des belles choses en voie de disparition comme les plus de maîtres que de classe, la liberté pédagogique, la priorité à l'éducation, ...

L'école de la confiance que vous prônez n'est qu'une façade derrière laquelle se révèle au grand jour un projet éducatif qui n'est étayé par aucun bilan, par aucune recherche... Pire ce projet comporte des choix qui ont participé de l'échec du système scolaire à démocratiser la réussite de tous les élèves à bien des reprises !

L'exemple actuel en est la mise en œuvre d'évaluations qui témoignent bien souvent d'une vision rétrograde des apprentissages, d'évaluations mal conçues, inadaptées aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation.

Le SNUipp-FSU a permis aux enseignants et enseignantes de témoigner de leur expérience réelle dans les classes. Plusieurs centaines de témoignages ont été recueillis et convergent : des contenus et des consignes de passation inappropriés, des enseignants qui pour répondre aux difficultés et au stress de leurs élèves adaptent les consignes et le temps de passation, des obstacles importants à la saisie des résultats (problème de connexion, de code, nombreux bugs...), cinq heures de récupération sur le temps des APC largement insuffisantes, un temps de rencontre avec l'ensemble des familles non pris en compte.

Fort de ces paroles enseignantes, le SNUipp-FSU met en avant que, du fait de nombreux biais, les résultats seront peu fiables et difficilement exploitables. En effet, dans de nombreuses classes le protocole de passation n'a pas pu être respecté pour ne pas placer les élèves en situation d'échec et ne pas entamer le nécessaire travail de confiance initié par les maîtres et maîtresses dans leur classe.

Pour le SNUipp-FSU, les résultats que vous avez transmis à la presse ne sont pas fiables et participent même d'une opération de manipulation de l'opinion publique, d'instrumentalisation des enseignants au service de la communication ministérielle. Vous nous dites de ne pas dramatiser mais l'ensemble des médias parle de résultats négatifs à la suite de la présentation que vous en avez faite.

Nous nous limiterons à vous livrer un seul de ces témoignages, les autres sont publics et consultables sur notre site: « Aujourd'hui pour la première fois de ma carrière, j'ai eu envie de démissionner. Démissionner d'un emploi qui n'est pas le mien : faire passer des évaluations dont je ne comprends pas le but même s'il est soi-disant expliqué et les saisir comme un robot. »

Vous ne semblez pas mesurer combien les enseignants sont attachés à la réussite de leurs élèves et n'acceptent pas ce qu'ils considèrent comme une mise en échec programmée.

Ce ne sont pas d'évaluations nationales standardisées dont a besoin l'école pour s'attaquer aux inégalités sociales et faire réussir tous les élèves.

Nous avons fait le bilan de la carte scolaire et l'avons rendu public vendredi dernier. Donner plus à ceux qui ont moins est juste, à condition de ne pas dégrader la situation de tous les autres. Or, le dédoublement des CE1 s'est fait sur le dos des élèves qui bénéficiaient d'un maître supplémentaire, sur le dos des élèves scolarisés en milieu rural ou en maternelle, sur le dos de tous ces élèves qui attendent l'intervention d'un enseignant spécialisé ou d'un accompagnement pourtant préconisé par le MDPH, sur le dos de ceux qui ont perdu parfois plusieurs journées de classe, faute de remplaçants, sur le dos de ceux qui passent inaperçus dans une classe de 32 élèves et qui auraient besoin de parler, de s'exprimer plus ! M. le ministre combien de temps encore faudra-t-il accepter que plus de 100 000 classes soient à plus de 25 élèves ? Que des classes à multiniveaux soient à plus de 20 ? que les cycles 3 de l'éducation prioritaire soient à plus de 25, que les maternelles soient à 30 élèves ou plus ?

L'école primaire française largement sous-investie doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour une meilleure formation des enseignants, des effectifs abaissés, des enseignants spécialisés, des remplaçants, un accompagnement pour réussir l'inclusion, des dispositifs moins de 3 ans, des maîtres en plus pour travailler différemment...

Or le projet de budget 2019 ne montre pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont notre école a besoin et les 1800 créations de postes dans le 1<sup>er</sup> degré (ou 2325 moyens d'enseignement) seront encore insuffisantes pour améliorer partout les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Exiger une politique budgétaire et éducative favorisant la réussite de tous les élèves, diminuant les inégalités, sera au cœur de notre engagement dans les mobilisations à venir et particulièrement le 12 novembre prochain.

Pour ce qu'il en est du sujet qui nous occupe directement aujourd'hui nous lisons ce projet de loi initialement prévu autour de la scolarisation des enfants de 3 ans comme une manœuvre, une fenêtre parlementaire par laquelle s'engouffre une tempête :

- Incertitude sur l'accueil des moins de 3 ans,
- Accroissement du financement de l'école privée par les deniers publics notamment par le biais des finances communales,
- Favorisation de la mise en concurrence,
- Exposition encore plus large des établissements au mécénat et aux officines associatives comme Agir pour l'école qui déjà bénéficient d'appuis ministériels pour imposer leurs protocoles aux enseignant-es,
- Institution de l'expérimentation au rang de règle
- Suppression du CNESCO qui porte pourtant un regard extérieur apprécié sur les politiques éducatives, un regard reconnu par un bilan parlementaire, auquel vous préférez substituer un conseil soumis dont vous désignez 8 membres sur 10 ; vous imposez les évaluations aux enseignants et à leurs élèves mais vous refusez l'évaluation indépendante de votre politique éducative

-Encadrement de la gouvernance des ESPE et préparation d'une réforme de la formation initiale qui fera des étudiants des moyens d'enseignement à bas prix et ne permettra pas d'entamer la construction d'une professionnalité enseignante, ...

Et pour ce que vous auriez oublié, vous anticipez le fait de pouvoir légiférer par ordonnances.

Loin de l'École de la confiance, c'est l'École du contrôle que vous prônez. En évaluant vous-même le système, en choisissant les dirigeants, en favorisant les expérimentations sur lesquelles vous avez de l'influence, en installant une mise en concurrence avec un privé favorisé, en imposant les méthodes, vous imposez une école telle que vous la voulez, telle que vous l'avez écrite, en légitimant cette toute puissance par une loi.

Il devient urgent de croiser la réalité, celles des collègues sous pression parce que leur IEN doit obéir aux ordres du DASEN lui-même sous la pression du ministre. Tout le monde est à cran, et cette réaction en chaîne se répercute sur le climat de classe et le bien être des élèves. Entendons aussi le témoignage de ces collègues qui expérimentent le programme Agir pour l'École, qui vivent mal une organisation de classe qui leur est imposée, d'être toujours à surveiller la montre (exercices chronométrés), à être surveillés et avoir une obligation de résultats. « Je ne suis pas bien dans ma classe, je suis en larmes tous les soirs », « j'ai moins de liens avec mes élèves, je travaille à la chaîne », « C'est l'organisation imposée qui me fait souffrir », « on ne décide de rien », « Nous sommes pistées ». Ces collègues à qui l'IEN répond que le protocole sera étendu à toutes les classes de CP à 12 et que « Si vous ne voulez pas, vous faites votre demande de mutation ». Mutation vers une autre école de la confiance ?

Tout cela est simplement inadmissible et se pratique régulièrement sous votre autorité. L'école de la confiance ne peut être celle de l'intimidation, de la chasse aux récalcitrants.

Nous exigeons de pouvoir faire notre métier sereinement et avec les moyens nécessaires.